



26, Quai des Croisades – 30220 Aigues-Mortes

Séance du 23 mars 2016

Date de la convocation : 17/03/2016

Date d'affichage convocation : 17/03/2016

Nombre de Membres		
en exercice	présents	Pouvoirs
32	25	7

N°2016-03-12

Arrêté des comptes de gestion 2015 du Trésorier

Envoyé en préfecture le 29/03/2016

Reçu en préfecture le 29/03/2016

Affiché le **29 MARS 2016**

ID : 030-243000650-20160325-2016_03_12-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille seize et le vingt-trois mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Laurent PELISSIER, Président en exercice.

Présents : Mmes et M : Claude BERNARD - Christelle BERTINI - Cédric BONATO - Rachida BOUTEILLER - Annie BRACHET - Claudette BRUNEL - Santiago CONDE - Robert CRAUSTE - Jean-Paul CUBILIER - Françoise DUGARET - Marilynne FOULLON - Arnaud FOUREL - Fabrice LABARUSSIAS - Claude LAURIE - Pierre MAUMEJEAN - Marielle NEPOTY - Laurent PELISSIER - Olivier PENIN - Léopold ROSSO - Sabine ROUS - Marie-Christine ROUVIERE - Hervé SARGEUIL - Jeanine SOLEYROL - Gilles TRAULLET - Lucien VIGOUROUX

Absents ayant donné pouvoir : Mme Pascale BOUILLEVAUX pour Mme Françoise DUGARET - M. Jean-Claude CAMPOS pour M. Arnaud FOUREL - Mme Noémie CLAUDEL pour M. Gilles TRAULLET - Mme Marion GEIGER pour M. Laurent PELISSIER - Mme Nathalie GROS-CHAREYRE pour Mme Marie-Christine ROUVIERE - M. Rudy THEROND pour M. Olivier PENIN - M. Lucien TOPIE pour M. Lucien VIGOUROUX

Secrétaire de séance : M. Gilles TRAULLET

M. Laurent PELISSIER, Président, rapporte :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 du budget principal et des budgets annexes d'assainissement, d'eau potable, des ports maritimes de plaisance, du service public d'assainissement non collectif, ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui des titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Le Conseil Communautaire :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare, à l'unanimité, que les comptes de gestion des budgets du principal, d'assainissement, d'eau potable, des ports maritimes de plaisance, du service public d'assainissement non collectif, dressés pour l'exercice 2015, par le Trésorier, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 23 mars 2016
Le Président,
Laurent PELISSIER



Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28 11 1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers - (J.O. du 03 12 1983) modifiant le décret n° 85-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification

Acte affiché le

Séance du 23 mars 2016

Date de la convocation : 17/03/2016

Date d'affichage convocation : 17/03/2016

Nombre de Membres		
en exercice	présents	Pouvoirs
32	25	7
VOTE		
Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, M. Laurent PELISSIER, Président, s'est retiré au moment du vote		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
30	0	0

N°2016-03-13

Approbation du compte administratif 2015 du budget « Principal »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille seize et le vingt-trois mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Laurent PELISSIER, Président en exercice.

Présents : Mmes et M : Claude BERNARD - Christelle BERTINI - Cédric BONATO - Rachida BOUTEILLER - Annie BRACHET - Claudette BRUNEL - Santiago CONDE - Robert CRAUSTE - Jean-Paul CUBILIER - Françoise DUGARET - Marilynne FOULLON - Amand FOUREL - Fabrice LABARUSSIAS - Claude LAURIE - Pierre MAUMEJEAN - Marielle NEPOTY - Laurent PELISSIER - Olivier PENIN - Léopold ROSSO - Sabine ROUS - Marie-Christine ROUVIERE - Hervé SARGEUIL - Jeanine SOLEYROL - Gilles TRAULLET - Lucien VIGOUROUX

Absents ayant donné pouvoir : Mme Pascale BOUILLEVAUX pour Mme Françoise DUGARET - M. Jean-Claude CAMPOS pour M. Arnaud FOUREL - Mme Noémie CLAUDEL pour M. Gilles TRAULLET - Mme Marion GEIGER pour M. Laurent PELISSIER - Mme Nathalie GROS-CHAREYRE pour Mme Marie-Christine ROUVIERE - M. Rudy THEROND pour M. Olivier PENIN - M. Lucien TOPIE pour M. Lucien VIGOUROUX

Secrétaire de séance : M. Gilles TRAULLET

Le Conseil Communautaire, sous la Présidence de M. Claude LAURIE, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2015, dressé par Monsieur le Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, pour le budget principal.

Il prend acte de la présentation faite du compte administratif de l'exercice 2015, lequel se décompose ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		1 109 737.70		129 788.11		1 239 525.81
Opération de l'exercice	20 072 516.96	21 519 648.11	3 872 834.98	4 106 930.17	23 945 351.94	25 626 578.28
TOTAUX	20 072 516.96	22 629 385.81	3 872 834.98	4 236 718.28	23 945 351.94	26 866 104.09
Résultats de clôture		2 556 868.85		363 883.30		2 920 752.15
Restes à réaliser			508 165.00	566 386	508 165.00	566 386
TOTAUX CUMULES		2 556 868.85	607 890.01	566 386	607 890.01	4 475 218.57
RESULTATS DEFINITIFS		2 556 868.85	41 504.01			3 867 328.56

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire, à l'unanimité des votants :

1. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
2. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
3. Approuve le présent compte administratif 2015 du budget « Principal »

Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 25 mars 2016

Le Président,
Laurent PELISSIER



Séance du 23 mars 2016

Date de la convocation : 17/03/2016

Date d'affichage convocation : 17/03/2016

Nombre de Membres		
en exercice	présents	Pouvoirs
32	25	7
VOTE		
Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, M. Laurent PELISSIER, Président, s'est retiré au moment du vote		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
30	0	0

N°2016-03-14

Approbation du compte administratif 2015 du budget « Assainissement »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille seize et le vingt-trois mars à dix-huit heures, le Conseil L'an deux mille seize et le vingt-trois mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Laurent PELISSIER, Président en exercice.

Présents : Mmes et M : Claude BERNARD - Christelle BERTINI - Cédric BONATO - Rachida BOUTEILLER - Annie BRACHET - Claudette BRUNEL - Santiago CONDE - Robert CRAUSTE - Jean-Paul CUBILIER - Françoise DUGARET - Marilyne FOULLON - Arnaud FOUREL - Fabrice LABARUSSIAS - Claude LAURIE - Pierre MAUMEJEAN - Marielle NEPOTY - Laurent PELISSIER - Olivier PENIN - Léopold ROSSO - Sabine ROUS - Marie-Christine ROUVIERE - Hervé SARGEUIL - Jeanine SOLEYROL - Gilles TRAULLET - Lucien VIGOUROUX

Absents ayant donné pouvoir : Mme Pascale BOUILLEVAUX pour Mme Françoise DUGARET - M. Jean-Claude CAMPOS pour M. Arnaud FOUREL - Mme Noémie CLAUDEL pour M. Gilles TRAULLET - Mme Marion GEIGER pour M. Laurent PELISSIER - Mme Nathalie GROS-CHAREYRE pour Mme Marie-Christine ROUVIERE - M. Rudy THEROND pour M. Olivier PENIN - M. Lucien TOPIE pour M. Lucien VIGOUROUX

Secrétaire de séance : M. Gilles TRAULLET

Le Conseil Communautaire, sous la Présidence de M. Claude LAURIE, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2015, dressé par Monsieur le Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré pour le budget assainissement.

Il prend acte de la présentation faite du compte administratif de l'exercice 2015, lequel se décompose ainsi :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		3 116 750.44		15 369.21		3 132 119.65
Opération de l'exercice	1 983 621.99	2 775 704.12	1 722 249.21	1 607 154.99	3 705 871.20	4 382 859.11
TOTAUX	1 983 621.99	5 892 454.56	1 722 249.21	1 622 524.20	3 705 871.20	7 514 978.76
Résultats de clôture		3 908 832.57	99 725.01		99 725.01	3 908 832.57
Restes à réaliser			508 165.01	566 386	508 165.01	566 386
TOTAUX CUMULES		3 908 832.57	607 890.02	566 386	607 890.02	4 475 218.57
RESULTATS DEFINITIFS		3 908 832.57	41 504.01			3 867 328.55

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

1. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
2. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
3. Approuve le présent compte administratif 2015 du budget « Assainissement ».

Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 25 mars 2016

Le Président,
Laurent PELISSIER



Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28 11 1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 85-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.
Acte affiché le

Séance du 23 mars 2016

Date de la convocation : 17/03/2016

Date d'affichage convocation : 17/03/2016

Nombre de Membres		
en exercice	présents	Pouvoirs
32	25	7
VOTE		
Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, M. Laurent PELISSIER, Président, s'est retiré au moment du vote		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
30	0	0

N°2016-03-15

Approbation du compte administratif 2015 du budget « Eau Potable »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille seize et le vingt-trois mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Laurent PELISSIER, Président en exercice.

Présents : Mmes et M : Claude BERNARD - Christelle BERTINI - Cédric BONATO - Rachida BOUTELLER - Annie BRACHET - Claudette BRUNEL - Santiago CONDE - Robert CRAUSTE - Jean-Paul CUBILIER - Françoise DUGARET - Mariyane FOULLON - Arnaud FOUREL - Fabrice LABARUSSIAS - Claude LAURIE - Pierre MAUMEJEAN - Marielle NEPOTY - Laurent PELISSIER - Olivier PENIN - Léopold ROSSO - Sabine ROUS - Marie-Christine ROUVIERE - Hervé SARGEUIL - Jeanine SOLEYROL - Gilles TRAUULET - Lucien VIGOUROUX

Absents ayant donné pouvoir : Mme Pascale BOUILLEVAUX pour Mme Françoise DUGARET - M. Jean-Claude CAMPOS pour M. Arnaud FOUREL - Mme Noémie CLAUDEL pour M. Gilles TRAUULET - Mme Marion GEIGER pour M. Laurent PELISSIER - Mme Nathalie GROS-CHAREYRE pour Mme Marie-Christine ROUVIERE - M. Rudy THEROND pour M. Olivier PENIN - M. Lucien TOPIE pour M. Lucien VIGOUROUX

Secrétaire de séance : M. Gilles TRAUULET

Le Conseil Communautaire, sous la Présidence de M. Claude LAURIE, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2015, dressé par Monsieur le Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré pour le budget eau potable.

Il prend acte de la présentation faite du compte administratif de l'exercice 2015, lequel se décompose ainsi :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		236 702.25		1 689 212.46		1 925 914.71
Opération de l'exercice	2 140 398.62	2 191 394.21	449 681 .39	672 864.31	2 590 080.01	2 864 258.52
TOTAUX	2 140 398.62	2 428 096.46	449 681.39	2 362 076.77	2 590 080.01	4 790 173.23
Résultats de clôture		287 697.84		1 912 395.38		2 200 093.22
Restes à réaliser			843 207	388 795	843 027	388 795
TOTAUX CUMULES		287 697.84	843 207	2 301 190.38	843 207	2 588 888.22
RESULTATS DEFINITIFS		287 697.84		1 457 983 38		1 745 681.22

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

1. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
2. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
3. Approuve le présent compte administratif 2015 du budget « Eau Potable ».

Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 25 mars 2016

Le Président,
Laurent PELISSIER



Séance du 23 mars 2016

Date de la convocation : 17/03/2016

Date d'affichage convocation : 17/03/2016

Nombre de Membres		
en exercice	présents	Pouvoirs
32	26	6
VOTE		
<i>Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, M. Laurent PELISSIER, Président, s'est retiré au moment du vote</i>		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
30	0	0

N°2016-03-16

Approbation du compte administratif 2015 du budget « Ports Maritimes de Plaisance »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille seize et le vingt-trois mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Laurent PELISSIER, Président en exercice.

Présents : Mmes et M : Pascale BOUILLEVAUX - Claude BERNARD - Christelle BERTINI - Cédric BONATO - Rachida BOUTELLER - Annie BRACHET - Claudette BRUNEL - Santiago CONDE - Robert CRAUSTE - Jean-Paul CUBILIER - Françoise DUGARET - Marilyne FOULLON - Arnaud FOUREL - Fabrice LABARUSSIAS - Claude LAURIE - Pierre MAUMEJEAN - Marianne NEPOTY - Laurent PELISSIER - Olivier PENIN - Léopold ROSSO - Sabine ROUS - Marie-Christine ROUVIERE - Hervé SARGEUIL - Jeanine SOLEYROL - Gilles TRAULLET - Lucien VIGOUROUX

Absents ayant donné pouvoir : M. Jean-Claude CAMPOS pour M. Arnaud FOUREL - Mme Noémie CLAUDEL pour M. Gilles TRAULLET - Mme Marion GEIGER pour M. Laurent PELISSIER - Mme Nathalie GROS-CHAREYRE pour Mme Marie-Christine ROUVIERE - M. Rudy THEROND pour M. Olivier PENIN - M. Lucien TOPIE pour M. Lucien VIGOUROUX

Secrétaire de séance : M. Gilles TRAULLET

Le Conseil Communautaire, sous la Présidence de M. Claude LAURIE, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2015, dressé par Monsieur le Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré pour le budget ports maritimes de plaisance.

Il prend acte de la présentation faite du compte administratif de l'exercice 2015, lequel se décompose ainsi :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		283 079.56	17 293.67		17 293.67	283 079.56
Opération de l'exercice	600 871.42	782 042.88	221 278.57	371 451.41	822 149.99	1 153 494.29
TOTAUX	600 871.42	1 065 122.44	238 572.24	371 451.41	839 443.66	1 436 573.85
Résultats de clôture		464 251.02		132 879.17		597 130.19
Restes à réaliser			477 798	226 150	477 798	226 150
TOTAUX CUMULES		464 251.02	477 798	359 029.17	477 798	823 280.19
RESULTATS DEFINITIFS		464 251.02	118 768.83			345 482.19

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

1. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
2. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
3. Approuve le présent compte administratif 2015 du budget « Ports maritimes de plaisance ».

Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 25 mars 2016

Le Président,
Laurent PELISSIER



Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers - (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 85-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.
Acte affiché le



26, Quai des Croisades – 30220 Aigues-Mortes

Séance du 23 mars 2016

Date de la convocation : 17/03/2016

Date d'affichage convocation : 17/03/2016

Nombre de Membres		
en exercice	présents	Pouvoirs
32	26	6
VOTE		
Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, M. Laurent PELISSIER, Président, s'est retiré au moment du vote		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
30	0	0

N°2016-03-17

Approbation du compte administratif 2015 du budget « Assainissement Non Collectif »

L'an deux mille seize et le vingt-trois mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Laurent PELISSIER, Président en exercice.

Présents : Mmes et M : Pascale BOUILLEVAUX - Claude BERNARD - Christelle BERTINI - Cédric BONATO - Rachida BOUTEILLER - Annie BRACHET - Claudette BRUNEL - Santiago CONDE - Robert CRAUSTE - Jean-Paul CUBILIER - Françoise DUGARET - Marilynne FOULLON - Arnaud FOUREL - Fabrice LABARUSSIAS - Claude LAURIE - Pierre MAUMEJEAN - Marielle NEPOTY - Laurent PELISSIER - Olivier PENIN - Léopold ROSSO - Sabine ROUS - Marie-Christine ROUVIERE - Hervé SARGEUIL - Jeanine SOLEYROL - Gilles TRAUJLET - Lucien VIGOUROUX

Absents ayant donné pouvoir : M. Jean-Claude CAMPOS pour M. Arnaud FOUREL - Mme Noémie CLAUDEL pour M. Gilles TRAUJLET - Mme Marion GEIGER pour M. Laurent PELISSIER - Mme Nathalie GROS-CHAREYRE pour Mme Marie-Christine ROUVIERE - M. Rudy THEROND pour M. Olivier PENIN - M. Lucien TOPIE pour M. Lucien VIGOUROUX

Secrétaire de séance : M. Gilles TRAUJLET

Le Conseil Communautaire, sous la Présidence de M. Claude LAURIE, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2015, dressé par Monsieur le Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré pour le budget service public d'assainissement non collectif.

Il prend acte de la présentation faite du compte administratif de l'exercice 2015, lequel se décompose ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		11 599.29				11 599.29
Opération de l'exercice	12 074.67	12 154.09			12 074.67	12 154.09
TOTAUX	12 074.67	23 753.38			12 074.67	23 753.38
Résultats de clôture		11 678.71				11 678.11
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		11 678.11				11 678.11
RESULTATS DEFINITIFS		11 678.11				11 678.11

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

1. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
2. Approuve le présent compte administratif 2015 du budget Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 25 mars 2016

Le Président,
Laurent PELISSIER



Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité la caractère exécutoire de cet acte,

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28 11 1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers - (J.O. du 03 12 1983) modifiant le décret n° 85-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification

Acte affiché le

Envoyé en préfecture le 29/03/2016

Reçu en préfecture le 29/03/2016

Affiché le 29 MARS 2016

ID : 030-243000650-20160325-2016_03_17-BF

Séance du 23 mars 2016

Date de la convocation : 17/03/2016

Date d'affichage convocation : 17/03/2016

Nombre de Membres		
en exercice	présents	Pouvoirs
32	26	6
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
32	0	0

N°2016-03-18

**Compte administratif 2015 du
budget « Principal » - affectation du
résultat**

Envoyé en préfecture le 29/03/2016

Reçu en préfecture le 29/03/2016

Affiché le **29 MARS 2016**

ID : 030-243000650-20160325-2016_03_18-BF

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille seize et le vingt-trois mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Laurent PELISSIER, Président en exercice.

Présents : Mmes et M : Pascale BOUILLEVAUX - Claude BERNARD - Christelle BERTINI - Cédric BONATO - Rachida BOUTELLER - Annie BRACHET - Claudette BRUNEL - Santiago CONDE - Robert CRAUSTE - Jean-Paul CUBILIER - Françoise DUGARET - Marilyne FOULLON - Arnaud FOUREL - Fabrice LABARUSSIAS - Claude LAURIE - Pierre MAUMEJEAN - Marielle NEPOTY - Laurent PELISSIER - Olivier PENIN - Léopold ROSSO - Sabine ROUS - Marie-Christine ROUVIERE - Hervé SARGEUIL - Jeanine SOLEYROL - Gilles TRAULLET - Lucien VIGOUROUX

Absents ayant donné pouvoir : M. Jean-Claude CAMPOS pour M. Arnaud FOUREL - Mme Noémie CLAUDEL pour M. Gilles TRAULLET - Mme Marion GEIGER pour M. Laurent PELISSIER - Mme Nathalie GROS-CHAREYRE pour Mme Marie-Christine ROUVIERE - M. Rudy THEROND pour M. Olivier PENIN - M. Lucien TOPIE pour M. Lucien VIGOUROUX

Secrétaire de séance : M. Gilles TRAULLET

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :
Vu l'approbation du compte administratif 2015,
Vu les résultats suivants :

- Section de fonctionnement :
 - Résultat de l'exercice 1 447 131.15 €
 - Excédent reporté 1 109 737.70 €
 - Résultat à affecter 2 556 868.85 €
- Section d'investissement :
 - Solde d'exécution 363 883.30 €

affecte le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

- compte 1068 : excédents de fonctionnement capitalisés ... 339 276.70 €
- ligne 002 Excédent de fonctionnement reporté 2 217 592.15 €

Cette affectation du résultat sera reportée sur le budget primitif 2016.

Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 25 mars 2016
Le Président
Laurent PELISSIER

Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28 11 1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers - (J.O. du 03 12 1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification

Acte affiché le

Séance du 23 mars 2016

Date de la convocation : 17/03/2016

Date d'affichage convocation : 17/03/2016

Nombre de Membres		
en exercice	présents	Pouvoirs
32	26	6
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
32	0	0

N°2016-03-19

**Compte administratif 2015 du
budget « Assainissement » -
affectation du résultat**

Envoyé en préfecture le 29/03/2016

Reçu en préfecture le 29/03/2016

Affiché le **29 MARS 2016**

ID : 030-243000650-20160325-2016_03_19-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille seize et le vingt-trois mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Laurent PELISSIER, Président en exercice.

Présents : Mmes et M : Pascale BOUILLEVAUX - Claude BERNARD - Christelle BERTINI - Cédric BONATO - Rachida BOUTELLER - Annie BRACHET - Claudette BRUNEL - Santiago CONDE - Robert CRAUSTE - Jean-Paul CUBILIER - Françoise DUGARET - Marilyne FOULLON - Arnaud FOUREL - Fabrice LABARUSSIAS - Claude LAURIE - Pierre MAUMEJEAN - Marielle NEPOTY - Laurent PELISSIER - Olivier PENIN - Léopold ROSSO - Sabine ROUS - Marie-Christine ROUVIERE - Hervé SARGEUIL - Jeanine SOLEYROL - Gilles TRAULLET - Lucien VIGOUROUX

Absents ayant donné pouvoir : M. Jean-Claude CAMPOS pour M. Arnaud FOUREL - Mme Noémie CLAUDEL pour M. Gilles TRAULLET - Mme Marion GEIGER pour M. Laurent PELISSIER - Mme Nathalie GROS-CHAREYRE pour Mme Marie-Christine ROUVIERE - M. Rudy THEROND pour M. Olivier PENIN - M. Lucien TOPIE pour M. Lucien VIGOUROUX

Secrétaire de séance : M. Gilles TRAULLET

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,
Vu l'approbation du compte administratif 2015,
Vu les résultats suivants :

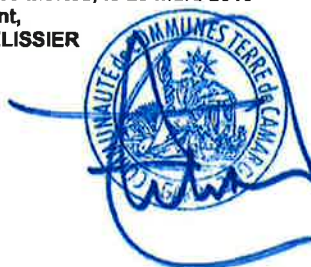
- Section d'exploitation :
 - résultat de l'exercice : 792 082.13 €
 - excédent reporté : 3 116 750.44 €
 - résultat à affecter : 3 908 832.57 €
- Section d'investissement :
 - solde d'exécution : - 99 725.01 €

affecte le résultat comme suit :

- compte 1068 : autres réserves..... 41 504.01 €
- ligne 002 : excédent d'exploitation reporté 3 867 328.56 €

Cette affectation du résultat sera reportée sur le budget primitif 2016.

Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 25 mars 2016
Le Président,
Laurent PELISSIER



Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers - (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 85-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification

Acte affiché le

Séance du 23 mars 2016

Date de la convocation : 17/03/2016

Date d'affichage convocation : 17/03/2016

Nombre de Membres		
en exercice	présents	Pouvoirs
32	26	6
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
32	0	0

N°2016-03-20

**Compte administratif 2015 du
budget « Eau Potable » - affectation
du résultat**

Envoyé en préfecture le 29/03/2016

Reçu en préfecture le 29/03/2016

Affiché le **29 MARS 2016**

ID : 030-243000650-20160325-2016_03_20-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille seize et le vingt-trois mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Laurent PELISSIER, Président en exercice.

Présents : Mmes et M : Pascale BOUILLEVAUX - Claude BERNARD - Christelle BERTINI - Cédric BONATO - Rachida BOUTEILLER - Annie BRACHET - Claudette BRUNEL - Santiago CONDE - Robert CRAUSTE - Jean-Paul CUBILIER - Françoise DUGARET - Marilyne FOULLON - Arnaud FOUREL - Fabrice LABARUSSIAS - Claude LAURIE - Pierre MAUMEJEAN - Marielle NEPTY - Laurent PELISSIER - Olivier PENIN - Léopold ROSSO - Sabine ROUS - Marie-Christine ROUVIERE - Hervé SARGEUIL - Jeanine SOLEYROL - Gilles TRAULLET - Lucien VIGOUROUX

Absents ayant donné pouvoir : M. Jean-Claude CAMPOS pour M. Arnaud FOUREL - Mme Noémie CLAUDEL pour M. Gilles TRAULLET - Mme Marion GEIGER pour M. Laurent PELISSIER - Mme Nathalie GROS-CHAREYRE pour Mme Marie-Christine ROUVIERE - M. Rudy THEROND pour M. Olivier PENIN - M. Lucien TOPIE pour M. Lucien VIGOUROUX

Secrétaire de séance : M. Gilles TRAULLET

Le Conseil communautaire, à l'unanimité:

Vu l'approbation du compte administratif 2015,

Vu les résultats suivants :

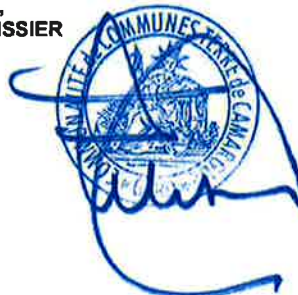
- Section d'exploitation :
 - Résultat de l'exercice 50 995.59 €
 - Excédent reporté 236 702.25 €
 - Résultat à affecter 287 697.84 €
- Section d'investissement :
 - Solde d'exécution 1 912 395.38 €

affecte le résultat de la section d'exploitation comme suit :

- ligne 002 Excédent d'exploitation reporté 287 697.84 €

Cette affectation du résultat sera reportée sur le budget primitif 2016.

Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 25 mars 2016
Le Président,
Laurent PELISSIER



Le Président

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28 11 1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 85-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Acte affiché le

Séance du 23 mars 2016

Date de la convocation : 17/03/2016

Date d'affichage convocation : 17/03/2016

Nombre de Membres		
en exercice	présents	Pouvoirs
32	26	6
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
32	0	0

N°2016-03-21

**Compte administratif 2015 du
budget « Ports Maritimes de
Plaisance » - affectation du résultat**

Envoyé en préfecture le 29/03/2016

Reçu en préfecture le 29/03/2016

Affiché le **29 MARS 2016**

ID : 030-243000650-20160325-2016_03_21-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille seize et le vingt-trois mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Laurent PELISSIER, Président en exercice.

Présents : Mmes et M : Pascale BOUILLEVAUX - Claude BERNARD - Christelle BERTINI - Cédric BONATO - Rachida BOUTELLER - Annie BRACHET - Claudette BRUNEL - Santiago CONDE - Robert CRAUSTE - Jean-Paul CUBILIER - Françoise DUGARET - Marilyne FOULLON - Arnaud FOUREL - Fabrice LABARUSSIAS - Claude LAURIE - Pierre MAUMEJEAN - Marielle NEPOTY - Laurent PELISSIER - Olivier PENIN - Léopold ROSSO - Sabine ROUS - Marie-Christine ROUVIERE - Hervé SARGEUIL - Jeanine SOLEYROL - Gilles TRAUJLET - Lucien VIGOUROUX

Absents ayant donné pouvoir : M. Jean-Claude CAMPOS pour M. Arnaud FOUREL - Mme Noémie CLAUDEL pour M. Gilles TRAUJLET - Mme Marion GEIGER pour M. Laurent PELISSIER - Mme Nathalie GROS-CHAREYRE pour Mme Marie-Christine ROUVIERE - M. Rudy THEROND pour M. Olivier PENIN - M. Lucien TOPIE pour M. Lucien VIGOUROUX

Secrétaire de séance : M. Gilles TRAUJLET

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,
Vu l'approbation du compte administratif 2015,
Vu les résultats suivants :

- Section d'exploitation :
 - résultat de l'exercice : 181 171.46 €
 - excédent reporté : 283 079.56 €
 - résultat à affecter : 464 251.02 €
- Section d'investissement :
 - solde d'exécution : 132 879.17 €

affecte le résultat comme suit :

- compte 1068 : autres réserves..... 118 768.83 €
- ligne 002 : excédent d'exploitation reporté 345 482.19 €

Cette affectation du résultat sera reportée sur le budget primitif 2016.

Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 25 mars 2016
Le Président,
Laurent PELISSIER



Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers - (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification

Acte affiché le



26, Quai des Croisades – 30220 Aigues-Mortes

Séance du 23 mars 2016

Date de la convocation : 17/03/2016

Date d'affichage convocation : 17/03/2016

Nombre de Membres		
en exercice	présents	Pouvoirs
32	26	6
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
32	0	0

N°2016-03-22

**Compte administratif 2015 du
budget « Assainissement Non
Collectif » - affectation du résultat**

Envoyé en préfecture le 29/03/2016

Reçu en préfecture le 29/03/2016

Affiché le **29 MARS 2016**

ID : 030-243000650-20160325-2016_03_22-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille seize et le vingt-trois mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Laurent PELISSIER, Président en exercice.

Présents : Mmes et M : Pascale BOUILLEVAUX - Claude BERNARD - Christelle BERTINI - Cédric BONATO - Rachida BOUTEILLER - Annie BRACHET - Claudette BRUNEL - Santiago CONDE - Robert CRAUSTE - Jean-Paul CUBILIER - Françoise DUGARET - Marilynne FOULLON - Arnaud FOUREL - Fabrice LABARUSSIAS - Claude LAURIE - Pierre MAUMEJEAN - Marielle NEPOTY - Laurent PELISSIER - Olivier PENIN - Léopold ROSSO - Sabine ROUS - Marie-Christine ROUVIERE - Hervé SARGEUIL - Jeanine SOLEYROL - Gilles TRAUJLET - Lucien VIGOUROUX

Absents ayant donné pouvoir : M. Jean-Claude CAMPOS pour M. Arnaud FOUREL - Mme Noémie CLAUDEL pour M. Gilles TRAUJLET - Mme Marion GEIGER pour M. Laurent PELISSIER - Mme Nathalie GROS-CHAREYRE pour Mme Marie-Christine ROUVIERE - M. Rudy THEROND pour M. Olivier PENIN - M. Lucien TOPIE pour M. Lucien VIGOUROUX

Secrétaire de séance : M. Gilles TRAUJLET

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

Vu l'approbation du compte administratif 2015,

Vu les résultats suivants :

- Section d'exploitation :
 - résultat de l'exercice : 79.42 €
 - excédent reporté : 11 599.29 €
 - résultat à affecter : 11 678.71 €
- Section d'investissement :
 - solde d'exécution : 0.00 €

affecte le résultat comme suit :

- compte 1068 : autres réserves 0.00 €
- ligne 002 : excédent d'exploitation reporté 11 678.71 €

Cette affectation du résultat sera reportée sur le budget primitif 2016.

Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 25 mars 2016
Le Président,
Laurent PELISSIER



Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28 11 1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers - (J.O. du 03 12 1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Acte affiché le

Séance du 23 mars 2016

Date de la convocation : 17/03/2016

Date d'affichage convocation : 17/03/2016

Nombre de Membres		
en exercice	présents	Pouvoirs
32	26	6
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
32	0	0

N°2016-03-23

Fixation des taux de TEOM pour l'année 2016

Envoyé en préfecture le 29/03/2016

Reçu en préfecture le 29/03/2016

Affiché le **29 MARS 2016**

ID : 030-243000650-20160325-2016_03_23-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille seize et le vingt-trois mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Laurent PELISSIER, Président en exercice.

Présents : Mmes et M : Pascale BOUILLEVAUX - Claude BERNARD - Christelle BERTINI - Cédric BONATO - Rachida BOUTELLER - Annie BRACHET - Claudette BRUNEL - Santiago CONDE - Robert CRAUSTE - Jean-Paul CUBILIER - Françoise DUGARET - Marilyne FOULLON - Arnaud FOUREL - Fabrice LABARUSSIAS - Claude LAURIE - Pierre MAUMEJEAN - Marielle NEPOTY - Laurent PELISSIER - Olivier PENIN - Léopold ROSSO - Sabine ROUS - Marie-Christine ROUVIERE - Hervé SARGEUIL - Jeanine SOLEYROL - Gilles TRAULLET - Lucien VIGOUROUX

Absents ayant donné pouvoir : M. Jean-Claude CAMPOS pour M. Arnaud FOUREL - Mme Noémie CLAUDEL pour M. Gilles TRAULLET - Mme Marion GEIGER pour M. Laurent PELISSIER - Mme Nathalie GROS-CHAREYRE pour Mme Marie-Christine ROUVIERE - M. Rudy THEROND pour M. Olivier PENIN - M. Lucien TOPIE pour M. Lucien VIGOUROUX

Secrétaire de séance : M. Gilles TRAULLET

M. Laurent PELISSIER, Président, rappelle au Conseil Communautaire que, conformément à l'article 107 de la loi de finances pour 2004, codifié aux articles 1636 B sexies et 1609 quater du Code Général des Impôts, les communes et leurs groupements doivent, depuis 2005, voter un taux de TEOM et non plus un produit.

Par délibération du 2 octobre 2002, déposée en Préfecture du Gard le 9 octobre 2002, le Conseil Communautaire a mis en place la TEOM et a défini trois zones de ramassage des ordures ménagères sur le territoire communautaire. L'établissement s'inscrit dans un rapprochement des taux des 3 communes du territoire communautaire.

Suite à la notification des bases prévisionnelles de chaque zone de perception, transmise par les services fiscaux, il propose au Conseil Communautaire, d'adopter les taux suivant pour l'année 2016 :

Zone de perception	Commune	Taux 2016
Zone 1	Grau du Roi	9.20 %
Zone 2	Aigues-Mortes	9.20 %
Zone 3	Saint Laurent d'Aigouze	9.20 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- De fixer les taux de TEOM pour les 3 zones, pour l'année 2016, comme indiqué ci-dessus
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 25 mars 2016
Le Président,
Laurent PELISSIER



Séance du 23 mars 2016

Date de la convocation : 17/03/2016

Date d'affichage convocation : 17/03/2016

Nombre de Membres		
en exercice	présents	Pouvoirs
32	26	6
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
32	0	0

N°2016-03-24

Fixation du taux de la Cotisation Foncière des Entreprises pour l'année 2016

Envoyé en préfecture le 29/03/2016

Reçu en préfecture le 29/03/2016

Affiché le **29 MARS 2016**

ID : 030-243000650-20160325-2016_03_24-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille seize et le vingt-trois mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Laurent PELISSIER, Président en exercice

Présents : Mmes et M : Pascale BOUILLEVAUX - Claude BERNARD - Christelle BERTINI - Cédric BONATO - Rachida BOUTEILLER - Annie BRACHET - Claudette BRUNEL - Santiago CONDE - Robert CRAUSTE - Jean-Paul CUBILIER - Françoise DUGARET - Marilyne FOULLON - Arnaud FOUREL - Fabrice LABARUSSIAS - Claude LAURIE - Pierre MAUMEJEAN - Marielle NEPOTY - Laurent PELISSIER - Olivier PENIN - Léopold ROSSO - Sabine ROUS - Marie-Christine ROUVIERE - Hervé SARGEUIL - Jeanine SOLEYROL - Gilles TRAULLET - Lucien VIGOUROUX

Absents ayant donné pouvoir : M. Jean-Claude CAMPOS pour M. Arnaud FOUREL - Mme Noémie CLAUDEL pour M. Gilles TRAULLET - Mme Marion GEIGER pour M. Laurent PELISSIER - Mme Nathalie GROS-CHAREYRE pour Mme Marie-Christine ROUVIERE - M. Rudy THEROND pour M. Olivier PENIN - M. Lucien TOPIE pour M. Lucien VIGOUROUX

Secrétaire de séance : M. Gilles TRAULLET

M. Laurent PELISSIER, Président, évoque la Loi de finances n° 2009-1673 du 30 décembre 2009 et les articles relatifs à la réforme de la Taxe Professionnelle sur le principe général suivant :

- La contribution économique territoriale (CET) composée de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)
- L'imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER)
- Le transfert d'impôts et taxes d'Etat
- La dotation de compensation de la réforme
- La garantie individuelle de ressources pour chaque collectivité

La Communauté de Communes Terre de Camargue qui était précédemment un EPCI à taxe professionnelle unique (EPCI TPU) est devenue un EPCI à Fiscalité Professionnelle Unique (EPCI FPU). Aussi, en 2016, il convient de fixer le taux de CFE pour déterminer le montant du nouveau panier de recettes.

Suite aux informations transmises par les services fiscaux et en fonction des règles de droit commun, il est proposé au Conseil Communautaire de fixer le taux de la Cotisation Foncière des Entreprises pour l'année 2016, de la manière suivante :

Désignation	Taux 2016
Cotisation Foncière des Entreprises	27.37 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- De fixer le taux de Cotisation Foncière des Entreprises pour l'année 2016 à 27.37 % comme indiqué ci-dessus
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 25 mars 2016

Le Président,
Laurent PELISSIER



Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28 11 1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers - (J.O. du 03 12 1983) modifiant le décret n° 85-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification

Acte affiché le

Séance du 23 mars 2016

Date de la convocation : 17/03/2016

Date d'affichage convocation : 17/03/2016

Nombre de Membres		
en exercice	présents	Pouvoirs
32	26	6
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
32	0	0

N°2016-03-25

**Fixation des taux ménages (TFNB,
TH, TFPB) pour l'année 2016**

Envoyé en préfecture le 29/03/2016

Reçu en préfecture le 29/03/2016

Affiché le **29 MARS 2016**

ID : 030-243000650-20160325-2016_03_25-BF

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille seize et le vingt-trois mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Laurent PELISSIER, Président en exercice.

Présents : Mmes et M : Pascale BOUILLEVAUX - Claude BERNARD - Christelle BERTINI - Cédric BONATO - Rachida BOUTEILLER - Annie BRACHET - Claudette BRUNEL - Santiago CONDE - Robert CRAUSTE - Jean-Paul CUBILIER - Françoise DUGARET - Marilyne FOULLON - Arnaud FOUREL - Fabrice LABARUSSIAS - Claude LAURIE - Pierre MAUMEJEAN - Marielle NEPOTY - Laurent PELISSIER - Olivier PENIN - Léopold ROSSO - Sabine ROUS - Marie-Christine ROUVIERE - Hervé SARGEUIL - Jeanine SOLEYROL - Gilles TRAULLET - Lucien VIGOUROUX

Absents ayant donné pouvoir : M. Jean-Claude CAMPOS pour M. Arnaud FOUREL - Mme Noémie CLAUDEL pour M. Gilles TRAULLET - Mme Marion GEIGER pour M. Laurent PELISSIER - Mme Nathalie GROS-CHAREYRE pour Mme Marie-Christine ROUVIERE - M. Rudy THEROND pour M. Olivier PENIN - M. Lucien TOPIE pour M. Lucien VIGOUROUX

Secrétaire de séance : M. Gilles TRAULLET

M. Laurent PELISSIER, Président, évoque la Loi de finances n° 2009-1673 du 30 décembre 2009 et les articles relatifs à la réforme de la Taxe Professionnelle sur le principe général suivant :

- La contribution économique territoriale (CET) composée de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)
- L'imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER)
- Le transfert d'impôts et taxes d'Etat
- La dotation de compensation de la réforme
- La garantie individuelle de ressources pour chaque collectivité

La CCTC qui était précédemment un EPCI à taxe professionnelle unique (EPCI TPU) est devenue un EPCI à Fiscalité Professionnelle Unique (EPCI FPU) avec introduction d'impositions additionnelles. Aussi, en 2016, il convient de fixer les taux de TH, de TFPB et de TFNB pour déterminer le montant du nouveau panier de recettes.

Suite aux informations transmises par les services fiscaux et face à une volonté unanime des élus communautaires d'un impact neutre de la réforme sur le contribuable ménage, il propose pour l'année 2016, de fixer le taux de la Taxe d'Habitation (TH), de Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFPB) et de Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties (TFNB) comme suit :

Désignation	Taux 2016
Taxe d'Habitation (TH)	10.36 %
Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFPB)	0.00 %
Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties (TFNB)	3.56 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- De fixer le taux de la Taxe d'Habitation (TH), de Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFPB) et de Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties (TFNB), pour l'année 2016, comme indiqué ci-dessus
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 25 mars 2016

Le Président,
Laurent PELISSIER



Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28 11 1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers - (J.O. du 03 12 1983) modifiant le décret n° 85-25 relatif aux recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Acte affiché le



26, Quai des Croisades – 30220 Aigues-Mortes

Séance du 23 mars 2016

Date de la convocation : 17/03/2016

Date d'affichage convocation : 17/03/2016

Nombre de Membres chapitres 011 et 012		
en exercice	présents	Pouvoirs
32	26	6
Nombre de Membres chapitre 014		
en exercice	présents	Pouvoirs
32	24	8
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION

N°2016-03-26

Approbation du budget primitif 2016 – budget « Principal »

Envoyé en préfecture le 29/03/2016

Reçu en préfecture le 29/03/2016

Affiché le 29 MARS 2016

ID : 20160325-2016_03_26-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille seize et le vingt-trois mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Laurent PELISSIER, Président en exercice.

Présents : Mmes et M : Pascale BOUILLEVAUX - Claude BERNARD - Christelle BERTINI - Cédric BONATO - Rachida BOUTELLER - Annie BRACHET - Claudette BRUNEL - Santiago CONDE - Robert CRAUSTE - Jean-Paul CUBILIER - Françoise DUGARET - Marilyne FOULLON (jusqu'au chapitre 012 inclus) - Arnaud FOUREL - Fabrice LABARUSSIAS - Claude LAURIE (jusqu'au chapitre 012 inclus) - Pierre MAUMEJEAN - Marielle NEPOTY - Laurent PELISSIER - Olivier PENIN - Léopold ROSSO - Sabine ROUS - Marie-Christine ROUVIERE - Hervé SARGEUIL - Jeanine SOLEYROL - Gilles TRAULLET - Lucien VIGOUROUX

Absents ayant donné pouvoir : M. Jean-Claude CAMPOS pour M. Arnaud FOUREL - Mme Noémie CLAUDEL pour M. Gilles TRAULLET - Mme Marilyne FOULLON pour M. Santiago CONDE (pour le chapitre 014) - Mme Marion GEIGER pour M. Laurent PELISSIER - Mme Nathalie GROS-CHAREYRE pour Mme Marie-Christine ROUVIERE - M. Claude LAURIE pour M. Pierre MAUMEJEAN (pour le chapitre 014) - M. Rudy THEROND pour M. Olivier PENIN - M. Lucien TOPIE pour M. Lucien VIGOUROUX

M. Laurent PELISSIER, Président, débute la présentation du projet de budget 2016 par la section de fonctionnement, chapitres par chapitres et pouvant se résumer ainsi :

Section de fonctionnement :

Dépenses Chapitre 011 : 8 106 499.00€

Dépenses Chapitre 012 : 5 323 805.00€

Dépenses Chapitre 014 : 6 606 342.00€

Le Conseil Communautaire procède au vote des chapitres 011, 012 et 014 du présent budget primitif 2016 du Budget « Principal ». Ce vote a lieu à bulletins secrets à la demande du tiers des membres présents et après approbation de cette modalité de vote par les membres du Conseil (1 CONTRE (Mme Marilyne FOULLON), 12 abstentions (Mme Christelle BERTINI, M. Arnaud FOUREL, M. Claude LAURIE, Marielle NEPOTY, M. Pierre MAUMEJEAN, M. Laurent PELISSIER, Mme Sabine ROUS, Mme Jeanine SOLEYROL, M. Gilles TRAULLET + procurations), 19 POUR.

Résultats du vote :

- **Chapitre 011 :** adoption par 17 voix POUR, 15 CONTRE et 0 abstention
- **Chapitre 012 :** adoption par 17 voix POUR, 15 CONTRE et 0 abstention
- **Chapitre 014 :** rejet par 16 voix POUR, 16 CONTRE et 0 abstention

A la suite des résultats de ce dernier vote, M. Laurent PELISSIER, Président, décide de mettre fin à la séance. Le budget sera représenté lors d'une séance ultérieure. Les membres du Conseil Communautaire seront à nouveau convoqués pour un nouvel examen.

Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 25 mars 2016

Le Président,
Laurent PELISSIER



Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28 11 1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers - (J.O. du 03 12 1983) modifiant le décret n° 85-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Acte affiché le